

REGION WALLONNE

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

Modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) de LIEGE

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009, modifié le 21 janvier 2010, fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu les arrêtés ministériels du 17 avril 2008 approuvant le renouvellement de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de LIEGE et approuvant son règlement d'ordre intérieur;

Vu la délibération du conseil communal du 29 mars 2010 prenant acte de modifications dans la composition de ladite commission ;

Considérant que Monsieur G. DECKERS, membre suppléant de la commission est décédé ;

Que Madame C. MASSAU, Messieurs F. MIGNOLET et V. SNOECK membres effectifs et Madame A. FALLAIS et Monsieur M. CHARDON, membres suppléants ont démissionné ;

Que Monsieur A. DAWANS a été démissionné d'office par le conseil communal étant donné son absence de manière consécutive et non excusée à toutes les réunions de la commission ;

Considérant que le règlement d'ordre intérieur de ladite commission prévoit cette possibilité en son article 5 ;

Considérant que le conseil communal a pourvu au remplacement des personnes démissionnaires par la désignation de leur suppléant ;

Considérant que ces modifications sont conformes au prescrit décrétoal, à la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité et au règlement d'ordre intérieur approuvé par arrêté ministériel du 17 avril 2008 ;

A R R E T E :

Article 1^{er} - Les modifications de la composition de la CCATM de LIEGE, telles qu'elles sont contenues dans la délibération du conseil communal du 29 mars 2010 sont approuvées.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de membre effectif de :
Mr Adrien DAWANS, Me Claudine MASSAU, Mr Frédéric MIGNOLET et Mr Vincent SNOECK ;

et aux mandats de suppléant de :
Mr Gaston DECKERS, Me Audrey FALLAIS et Mr M. CHARDON ;

Les autres mandats sont confirmés.

Article 2 - La CCATM est désormais composée comme suit :

Président de la CCATM :

Jean-Paul TASSET

Représentants du quart communal :

| Effectifs | <u>Suppléants 1</u> | <u>Suppléants 2</u> | <u>Suppléants 3</u> |
|-----------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| Christian PEVEE | Christian MAKA | / | / |
| Pierre PHILIPPART de FOY | Dominique VAN DUYSE | Valérie GERMAY | / |
| Brigitte GUILLAUME | Gilbert LOX | / | / |
| Micheline LABAYE | Marc VANHAMEL | Didier CASTAGNE | Brigitte ERNST de la GRAETE |

Représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

| Effectifs | Suppléants 1 | Suppléants 2 | Suppléants 3 |
|---------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| Philippe THEUNISSEN | Jacques FONTAINE | Michel FELLIN | / |
| François MOUREAU | Arnaud DE GROOF | Christian THYRION | / |
| Henri ANDRE | Guy JOSSA | / | / |
| Paul DENOEL | Catherine ROBERT | / | / |
| Claude DENGIS | Arnaud LAHAUT | Freddy INGENITO | / |
| Hugues NANDRIN | Louis SCHOCKERT | Charles STEVENS | Myriam GRANDJEAN |
| Richard MANFROY | René-Marc GRAYET | Christine BERTAUX | Evelyne DELVAUX |
| Abderrazak MESSOUDI | Anne-Marie VEITHEN | Ingrid LUTTERI | / |
| Gérard DEBRAZ | Christian COELMONT | Jean ROMMES | Alain MARIAGE |
| Marc GOOSSENS | Philippe HANOCQ | Marie DESCAMPS | / |
| Thomas MOOR | Pierre SAUVEUR | Yves DEBERG | Thomas KEMPENEERS |
| Madeleine MAIRLOT | Bruno DUMONT | Laurent OTTE | Sébastien KULA |

Article 3 - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

30 NOV. 2010



Le Ministre de l'Environnement, de
l'Aménagement du Territoire et de
la Mobilité,

Philippe HENRY